

GAY LUSSAC OBLIGATAIRE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE - FCPE

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2024

GAY-LUSSAC GESTION



Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	8
Rapport du commissaire aux comptes	11
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	16
Actif	16
Passif	18
Compte de résultat	19
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	22
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	23
Règles & méthodes comptables	24
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	26
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice	27
Ventilation de l'actif net par nature de parts	28
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	29
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	29
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	29
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	30
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	31
Exposition directe sur le marché des devises	32
Exposition directe aux marchés de crédit	33
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	34
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	35
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	36
Créances et dettes - ventilation par nature	36
Frais de gestion, autres frais et charges	37
Engagements reçus et donnés	39
Acquisitions temporaires	39
Instruments d'entités liées	40
Détermination et ventilation des sommes distribuables	41
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	41
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	42
Inventaire des actifs et passifs	43
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	44
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	46

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	47
Synthèse de l'inventaire	48
Comptes annuels au 29.12.2023	49

Société de gestion	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Teneur de compte - conservateur des parts	SOCIETE GENERALE (Département Epargne Salariale) et AMUNDI Epargne Salariale et Retraite

Informations concernant les placements et la gestion

Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Le DICI de votre FCPE est annexé au présent rapport annuel, n'hésitez pas à le consulter.

Ce document synthétique rappelle l'orientation de gestion du FCPE, son niveau de risque et de rendement ainsi que les frais courants prélevés sur le fonds et l'historique de ses performances.

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'écart possible que vous pourriez constater entre le taux de frais courants présenté dans le DICI et les taux présentés dans ce rapport annuel, ce dernier étant arrêté à fin décembre 2024.

Impacts de la Directive « AIFM »

La directive européenne 2011/61/UE relative aux Gestionnaires de « Fonds d'Investissement Alternatifs » (FIA) a vu ses dispositions transposées en droit français courant juillet 2013.

A ce titre, les Fonds d'épargne salariale sont désormais qualifiés de FIA, au sein de la famille des « Organismes de Placement Collectifs » (OPC), le terme « OPCVM » étant réservé aux seuls Fonds conformes à la directive 2009/65/CE (Directive « UCITS IV »).

Changements substantiels au cours de l'exercice

Le fonds a changé de dénomination depuis juin 2024.

REGI PAR L'ARTICLE L 214-164 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER.

La souscription de parts d'un Fonds commun de placement d'entreprise emporte acceptation de son règlement.

En application des articles L 214-24-35 et L 214-164 du Code Monétaire et Financier, il est constitué à l'initiative :

de la société de gestion : GAY-LUSSAC GESTION, SAS au capital de : 391 200 €uros,
siège social : 45, avenue George V - 75008 PARIS,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 397 833 773 RCS PARIS
représentée par : Monsieur Emmanuel Laussinotte, Président,
ci-après dénommée "LA SOCIETE DE GESTION"

un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) multi entreprises, ci-après dénommé "LE FONDS", pour l'application :

des divers accords de participation passés entre les sociétés adhérentes et leurs personnels,

de divers plans d'épargne d'entreprise, plans d'épargne de groupe, plans d'épargne pour la retraite collectifs, plans d'épargne pour la retraite collectifs de groupe, plans d'épargne interentreprises, plans d'épargne pour la retraite collectifs interentreprises, dans le cadre des dispositions du Livre III de la Troisième Partie du Code du travail.

- divers Plans d'Epargne Retraite (ci-après « PER ») mis en place dans le cadre des dispositions du Livre II Chapitre IV du Code monétaire et financier

Ci-après dénommée "Accord(s)"

L'ensemble des sociétés adhérentes est ci-après dénommé « l'Entreprise ». et des divers Plans d'Epargne d'Entreprise (PEE) Plans d'Epargne pour la Retraite Collectifs (PERCO) établis par les sociétés adhérentes pour leurs personnels, dans le cadre des dispositions de la partie III du Livre III du Code du Travail.

Ci-après dénommée(s) "L'ENTREPRISE".

Peuvent adhérer au présent Fonds :

- les salariés et anciens salariés de l'Entreprise et éventuellement les mandataires sociaux et autres bénéficiaires prévus par les Accords.

Et, conformément à l'article L 224-8 du code monétaire et financier, :

- lorsque le PER est géré dans le cadre d'un contrat d'assurance de groupe dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle : l'entreprise d'assurance, la mutuelle ou union, l'institution de prévoyance ou union ;
- lorsque le PER est géré dans le cadre d'un contrat ayant pour objet la couverture d'engagements de retraite supplémentaire mentionnés aux articles L. 381-1 du Code des assurances, L. 214-1 du Code de la mutualité ou L.942-1 du Code de la sécurité sociale : l'organisme de retraite professionnelle supplémentaire ;

Ci-après dénommé l'"Assureur".

Ne peuvent adhérer au présent Fonds que les salariés et anciens salariés de l'Entreprise et, éventuellement, les mandataires sociaux et autres bénéficiaires prévus par les accords.

ci-après dénommée(s) "L'ENTREPRISE".

Ne peuvent adhérer au présent Fonds que les salariés et anciens salariés de l'Entreprise et, éventuellement, les mandataires sociaux et autres bénéficiaires prévus par les accords.

Les parts de cet OPC ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ni admises en vertu d'une quelconque loi applicable dans un Etat américain. Ses parts ne doivent pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires ou possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (US Person et assimilée) tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Régulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adopté par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »).

Le FCPE n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine.

Dénomination : Le Fonds a pour dénomination : « GAY-LUSSAC OBLIGATAIRE ».

Objet : Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers conforme à l'orientation définie à l'article 3 ci-après. À cette fin, le Fonds ne peut recevoir que les sommes :

- attribuées aux salariés de l'Entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise (PEE), plan d'épargne groupe (PEG), plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), plan d'épargne pour la retraite collectif groupe (PERCOG) ou plan d'épargne interentreprises (PEI), plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises (PERCOI) y compris l'intéressement ;
- versées dans le cadre d'un plan d'épargne retraite (PER) conformément aux articles L224-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L.3323-2, L 3323-3 et D.3324-34 du Code du travail.

Les versements peuvent être effectués par apports de titres évalués selon les règles applicables au calcul de la valeur liquidative.

Orientation de la gestion : Le Fonds est classé dans la catégorie suivante : « FCPE Obligations et autres titres de créances libellés en Euros ».

1. Objectif de gestion et stratégie d'investissement : La société de gestion ne prend en compte aucun critère social, environnemental ou de qualité de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement de ce Fonds.

Néanmoins, la société de gestion tient à informer l'investisseur de potentiel risques pouvant avoir un impact sur les rendements du fonds, bien que ces derniers soient difficiles à identifier (coûts opérationnels et réputationnels).

L'objectif de la société de gestion est de limiter ces impacts négatifs en les encadrant via le processus d'investissement décrit dans ce document.

L'objectif de gestion du FCPE est de rechercher une performance nette supérieure à son indicateur de référence EuroMTS 3/5 ans, en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 3 ans.

EuroMTS 3/5 ans : Les indices européens EuroMTS, indépendants et transparents, répliquent la performance totale des obligations d'Etat des pays appartenant à la zone Euro. L'indice 3 à 5 ans permet de mesurer les performances du marché des emprunts d'Etat sur cette tranche de maturité. Il est calculé coupons réinvestis.

Il est publié par la société MTS Group et est disponible sur le site Internet www.mtsindices.com

Le Fonds est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro.

Le Fonds recherche la valorisation du capital en intervenant sur le marché des obligations à maturité moyenne libellées en €uro, tout en cherchant à limiter la volatilité de la part. Le Fonds est géré selon une approche active avec la volonté d'être investi dans des titres dotés d'une signature de grande qualité (étatique et/ou bénéficiant d'une notation comprise entre AAA et BBB sur l'échelle Standard & Poor's et en concordance avec les analyses de la société de gestion).

Pour mettre en œuvre sa gestion discrétionnaire, le gérant fait appel à l'analyse macro-économique (analyse des faits économiques d'un point de vue global) et se positionne sur la courbe de taux €uro (la courbe de taux illustre la relation entre la durée de placement et le taux de rendement des obligations).

L'investissement en obligations et autres titres de créances libellés en €uros s'opère essentiellement par l'intermédiaire des OPCVM. La sélection de ces OPCVM se fait en fonction de la qualité de la notation des titres qu'ils détiennent en concordance avec les analyses de la société de gestion.

Le Fonds ne suivant pas une gestion indiciaire, sa performance peut s'écarter sensiblement de celle de l'indicateur de référence fourni uniquement à titre indicatif.

L'exposition à des titres libellés dans une autre devise que l'euro et l'exposition au risque actions est inférieure à 10% de l'actif net. L'exposition au risque de change ou de marchés autres que ceux de la zone €uro restera accessoire (inférieure à 10% de l'actif net).

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCPE est géré	Entre 2 et 8.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCPE est exposé et fourchettes d'exposition	Zone Euro : de 90% à 100% de l'actif. Pays de l'OCDE hors zone Euro : de 0% à 10% de l'actif. Pays émergents : néant.

Effet de levier : néant.

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité au sens de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus. La gestion des risques de durabilité est assurée par les gérants tel que définie dans la partie « VIII. Prise en compte des facteurs de durabilité dans la stratégie d'investissement » du prospectus du FCPE.

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852, le FCPE étant relatif à l'article 6 du règlement (UE) 2019/2088 : « Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. »

2. Profil de risque : L'actif du Fonds est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaissent les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCPE est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du FCPE est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés financiers. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital : Le FCPE ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

Risque de marchés : Le portefeuille est soumis aux variations des taux d'intérêt d'une part, et accessoirement, aux variations des marchés actions d'autre part.

Risque de taux : Le Fonds peut investir dans des produits de taux dans la limite maximum de 100% de son actif. Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires qui provoque une baisse des cours des obligations ou des OPCVM « Produits de taux » détenus dans le portefeuille et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du FCPE.

Risque de crédit : Le Fonds peut investir dans des produits de taux dans la limite maximum de 100% de son actif. Le risque de crédit correspond au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui provoque un impact négatif sur le cours des obligations ou des OPCVM « Produits de taux » détenus dans le portefeuille et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du FCPE.

Risque de défaut : Le risque de défaut est la probabilité que l'émetteur d'obligations ne soit pas en mesure de payer les intérêts ou de rembourser le capital.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Autres risques indiqués à titre accessoire :

Risque de change : Le risque de change est le risque de baisse par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'€uro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'€uro peut avoir une influence négative sur la valeur des instruments financiers utilisés et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCPE dont l'actif ne pourra être investi à plus de 10% en valeurs libellées en devises étrangères.

Risque actions : Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCPE. Le degré d'exposition au risque actions est inférieur à 10% de l'actif net.

3. Durée de placement recommandée : supérieure ou égale à 3 ans.

4. Composition du Fonds : L'actif du FCPE est investi essentiellement par l'intermédiaire d'OPCVM « Obligations et autres titres de créances libellés en euros » au minimum à hauteur de 70% de son actif net et au maximum à hauteur de 30% de son actif net en « Monétaire » et/ou « Monétaire court terme ».

A titre accessoire, peuvent rentrer dans les actifs du FCPE les OPCVM de tout autre type de classification.

5. Instruments utilisés : Les valeurs mobilières et instruments financiers pouvant être utilisés sont les suivants, qu'ils soient régis par le droit français ou par un droit étranger :

➤ Les actions :

Le Fonds peut être investi à hauteur de 10% maximum en actions et titres assimilés de sociétés de la zone €uro cotés sur les marchés réglementés. L'investissement est fait majoritairement dans des grandes capitalisations (supérieures à 5 milliards d'€uros).

➤ Les titres de créances et instruments du marché monétaire :

La partie obligations du Fonds, gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité de 2 à 8, est investie en obligations et autres TCN issus d'un état membre de la zone €uro et disposant d'une notation située de AAA à BBB (« Investment Grade ») selon la classification des différentes agences de notation, en concordance avec les analyses de la société de gestion, et en titres monétaires.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation de crédit, mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

➤ Les parts ou actions d'OPCVM :

Le FCPE peut être investi jusqu'à 100% de son actif en OPCVM de droit français ou européen relevant de la Directive 2009/65/CE.

Ces OPCVM peuvent être de tout type de classification.

Les OPCVM sélectionnés peuvent être gérés par GAY-LUSSAC GESTION.

La société de gestion tient alors à la disposition des porteurs de parts les documents d'information relatifs aux OPCVM sous-jacents et notamment leur Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), leur prospectus et leurs rapports périodiques.

➤ Les instruments dérivés : néant

➤ Titres intégrant des dérivés : néant

➤ Dépôts : Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit à hauteur de 10% de son actif net.

➤ Les emprunts d'espèces : Le FCP pourra avoir recours temporairement à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce dans le cadre de la gestion de trésorerie.

➤ Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : néant

➤ Les « Total Return Swaps - contrats d'échange sur rendement global - » (TRS) : néant

➤ Les « Contingent Convertibles ou Compulsory Convertibles –titres de créances subordonnés éligibles dans les fonds propres réglementaires des émetteurs présentant des spécificités » (Cocos) : néant

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

Durée du Fonds : Le Fonds est créé pour une durée indéterminée.

NB : Pour une information plus complète sur les modalités de fonctionnement de votre FCPE, vous pouvez vous reporter à son Règlement qui est disponible, sur simple demande, auprès de votre entreprise.

• La valeur liquidative est disponible dans les locaux de l'entreprise, sur le site Internet de la société de gestion : <https://www.gaylussacgestion.com/epargneentreprise/pour-les-particuliers/>, sur l'espace dédié aux porteurs de parts de chaque teneur de compte www.esalia.fr et <https://epargnant.amundi-ee.com/#/connexion> ainsi que sur leur serveur vocal (Esalia : 09 69 32 06 60 ; Amundi esr : 04 37 47 01 40 n° non surtaxé).

• Le règlement, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en français, ainsi que les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion de portefeuille : GAY-LUSSAC GESTION - 45, avenue George V - 75008 Paris - tél. : 01 45 61 64 90.

• Date d'agrément par l'AMF : 22 septembre 2000.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. Marchés financiers :

En Europe, le STOXX 600 termine l'année en hausse de +6.0%, après un début prometteur porté par l'optimisme sur les baisses de taux et de bons résultats financiers. Cependant, le second semestre a vu ce gain freiné par des tensions économiques, politiques (France, Allemagne), géopolitiques (Ukraine, Moyen-Orient) et un ralentissement de la consommation chinoise. Le CAC 40 (-2.15%) souffre particulièrement, affecté par l'instabilité politique en France et le recul du secteur du luxe.

Aux États-Unis, les indices atteignent des sommets (S&P 500 : +23.3%, Nasdaq : +24.9%) grâce à une économie robuste et aux perspectives de réformes pro-entreprises après l'élection de Donald Trump.

En Asie, en Chine, les efforts pour relancer l'économie et le marché immobilier peinent à compenser le ralentissement, avec un PIB en baisse (T3 : +4.6% YoY contre +5.3% au T1).

2. Politiques monétaires :

BCE : Réduction des taux de -100 pdb (à 3%), grâce à une inflation en baisse. De nouvelles baisses sont prévues en 2025 si l'inflation se stabilise à 2%.

FED : Cycle de baisse retardé jusqu'en septembre (-100 pdb au total, taux à 4.25%-4.50%). Une approche plus prudente est prévue pour 2025, avec seulement deux baisses envisagées.

BOE : Baisse limitée à -50 pdb (4.75%) pour éviter une résurgence de l'inflation.

BOJ et PBOC : La Banque du Japon augmente ses taux pour la première fois depuis 17 ans (+35 pdb, à 0.25%). La Chine réduit ses taux de prêt (-35 pdb à 3.1%) tout en introduisant des mesures de soutien économique.

3. Économie :

En Europe, l'inflation ralentit (+1.7% en septembre), mais la croissance reste faible (PIB T3 : +0.9% YoY). Le PMI composite demeure en contraction toute l'année, reflétant une économie fragile.

Aux États-Unis, l'inflation recule plus lentement (+2.7% en novembre), mais l'activité économique reste solide (PIB T3 : +3.1% YoY), renforçant la confiance des investisseurs.

En Chine, l'objectif de croissance fixé à +5%, mais des résultats mitigés (+4.6% au T3) et une sortie de déflation (+0.2% YoY en novembre) indiquent une reprise encore fragile.

En lien avec notre processus de gestion et en accord avec notre comité macroéconomique, les principales opérations de l'exercice 2024 sont les suivantes :

Achats : Hermès, Arcadis, Argan, Bureau Veritas, Deutsche Börse, Ferrovial, L'Oréal, Marsh & McLennan, Prysmian, Safran

Ventes : Edenred, Erg, Getlink, Heineken, IMCD, Ipsen, UPM, WDP, Dassault Systemes

Performances

Au 31 décembre 2024, la valeur liquidative du FCPE Gay-Lussac Obligataire s'établit à :

- 12,713 € soit une performance de 2,04%

L'indice de référence, indice obligataire représentatif des obligations de 3/5 ans, s'est quant à lui adjugé une hausse de 2,38%.

L'actif net du FCPE s'établit à 971 697,70 € au 31 décembre 2024.

Nous tenons à rappeler que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La société de gestion tient à la disposition des porteurs de parts du FCPE Gay-Lussac Obligataire les documents d'information relatifs aux OPCVM utilisés (notice d'information, règlement, rapports semestriels et annuels).

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice 2024 est disponible sur notre site Gay-Lussac Gestion.

Modalités de sélection des contreparties

Gay-Lussac Gestion dispose d'une procédure formalisée d'agrément et de suivi des prestataires de service d'investissement utilisés pour l'exécution des ordres. Cette procédure repose sur des critères d'appréciation de la prestation, tant qualitatifs que de coût. Une fois agréés, ces prestataires font l'objet d'une revue régulière afin de s'assurer du maintien d'une qualité de service et d'exécution optimale. Les relations avec ces prestataires sont formalisées dans le cadre de conventions d'exécution d'ordres. La politique de sélection des contreparties est disponible sur notre site www.gaylussacgestion.com.

Exercice du droit de vote

La société de gestion, agissant dans le cadre du mandat donné par le Conseil de surveillance, exerce les droits de vote attachés aux titres inscrits à l'actif du Fonds, pour le compte et dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

La politique de vote est disponible sur notre site www.gaylussacgestion.com.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur notre site www.gaylussacgestion.com.

Information ESG

Cet OPC ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur notre site www.gaylussacgestion.com.

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de cet OPC est celle de l'engagement.

Engagement au 31 décembre 2024 = 0,00 €.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses Fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les Investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

→ Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le règlement de votre Fonds disponible auprès de votre entreprise ou de la société de gestion (voir ci-dessous la rubrique « Accès à la documentation de l'OPC »).

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du Fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » figurant précédemment dans les pages « Informations concernant les placements et la gestion ».

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établi, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

→ Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le règlement de votre Fonds disponible auprès de votre entreprise ou de la société de gestion (voir ci-dessous la rubrique « Accès à la documentation de l'OPC »).

Montant total du levier

Calculé selon la méthode de l'engagement : 100%

Calculé selon la méthode brute : 97,01%

Ces pourcentages, inférieurs ou égaux à 100, confirment qu'aucun levier n'est utilisé dans la gestion de ce Fonds.

Politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION

En lien avec les dispositions des directives 2011/61/UE et 2014/91/UE (respectivement Directives AIFM et UCITS V) et réglementations associées, GAY-LUSSAC GESTION (ci-après « la SGP ») s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques.

La politique de rémunération établie par GAY-LUSSAC GESTION n'encourage pas à une prise de risque incompatible avec la stratégie, la nature, la portée et la diversité de ses activités. Cette politique est conçue de manière à éviter toute situation de conflits d'intérêts et prévenir des prises de risques inconsidérés et incompatibles avec les intérêts des clients.

Le règlement SFDR, notamment au sein de son article 5, exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération « des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées et sont compatibles avec l'intégration des risques en matière de durabilité ».

Depuis le 10 mars 2021, GAY-LUSSAC GESTION a intégré les recommandations de l'article 5 du règlement SFDR et a mis à jour sa politique de rémunération qui, dorénavant, prend en compte de critères de « durabilité » dans sa partie relative à la détermination de la composante variable de la rémunération des collaborateurs en ce inclus la prise en compte des « risques en matière de durabilité ».

La prise en compte, dans la politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION, des risques en matière de durabilité repose sur une combinaison d'objectifs tant collectifs qu'individuels.

Ces objectifs sont mis à jour de manière trimestrielle lors du comité ESG et tiennent compte des risques identifiés par ce Comité. La politique de rémunération applicable au titre de l'exercice 2024 a été revue lors de la réunion de présentation des risques.

Année d'attribution	2024	2023
(Ensemble des collaborateurs)	En K€	En K€
	(Réel)	(Réel)
Salaires fixes	1 784	1 595
Rémunérations variable totales (Différées + non différées)	495	369
Rémunérations variables non différées	495	369
Rémunérations variables différées		
TOTAL	2 279	1 964

Accès à la documentation du Fonds

La documentation légale du Fonds est disponible sur simple demande écrite auprès de la société de gestion : Gay-Lussac Gestion - 45, avenue George V - 75008 Paris - tél. : 01 45 61 64 90.

SFDR

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales, sociale ou de gouvernance.

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Règlement SFTR

La société Gay-Lussac Gestion n'utilise pas dans sa gestion courante les opérations de financement sur titres et les contrats d'échange sur rendement global.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

GAY-LUSSAC OBLIGATAIRE
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GAY-LUSSAC GESTION
45, avenue George V
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale GAY-LUSSAC OBLIGATAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**GAY-LUSSAC OBLIGATAIRE****Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**GAY-LUSSAC OBLIGATAIRE****Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



GAY-LUSSAC OBLIGATAIRE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2025.06.25 19:43:06 +0200

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	942 659,20	-
OPCVM	942 659,20	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Actif (suite)

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	942 659,20	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	-	-
Comptes financiers	30 466,51	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	30 466,51	-
Total Actif I + II	973 125,71	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Passif

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	952 315,62	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	19 382,08	-
Capitaux propres I	971 697,70	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 428,01	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	1 428,01	-
Total Passifs: I + II + III + IV	973 125,71	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	2 103,07	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	432,10	-
Sous-total Produits sur opérations financières	2 535,17	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-858,23	-
Sous-total charges sur opérations financières	-858,23	-
Total Revenus financiers nets (A)	1 676,94	-
Autres produits :		
Frais pris en charge par l'entreprise	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-12 008,45	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-12 008,45	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	-10 331,51	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	2 147,88	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Sous-total revenus nets I = C + D	-8 183,63	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	52 496,48	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-2 077,53	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	50 418,95	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-25 076,28	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	25 342,67	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-23 682,06	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-23 682,06	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	25 905,10	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	2 223,04	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	19 382,08	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE

A large, abstract, light blue shape that starts from the bottom left and curves upwards and to the right, ending near the top right corner of the page. It has a soft, wavy edge and a slight gradient, serving as a decorative background element.

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

La société de gestion ne prend en compte aucun critère social, environnemental ou de qualité de gouvernance (ESG) dans la politique d'investissement de ce Fonds.

Néanmoins, la société de gestion tient à informer l'investisseur de potentiel risques pouvant avoir un impact sur les rendements du fonds, bien que ces derniers soient difficiles à identifier (coûts opérationnels et réputationnels).

L'objectif de la société de gestion est de limiter ces impacts négatifs en les encadrant via le processus d'investissement décrit dans ce document.

L'objectif de gestion du FCPE est de rechercher une performance nette supérieure à son indicateur de référence EuroMTS 3/5 ans, en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 3 ans.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Exprimés en EUR</i>	31.12.2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net total	971 697,70	2 097 922,19	1 871 329,88	1 929 466,39	2 063 793,28

	31.12.2024	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
PARTS CAPITALISABLE					
QS0002909495					
Actif net	-	-	-	-	-
Nombre de parts	76 435,648	168 387,678	155 763,417	148 360,279	156 113,796
Valeur liquidative unitaire	12,713	12,459	12,014	13,005	13,22
Distribution unitaire sur revenu net <i>(y compris acomptes)</i>	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes <i>(y compris acomptes)</i>	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur <i>(personnes physiques) ⁽¹⁾</i>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,23	-0,14	-0,03	0,05	-0,12

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (*Règlement ANC 2020-07 modifié*)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les trackers sont évalués au cours de clôture.

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPC est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

Changements intervenus : Le fonds a changé de dénomination depuis juin 2024.

Changements à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Conformément au règlement du FCPE, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	2 097 922,19	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	227 203,56	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-1 369 833,43	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-10 331,51	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	50 418,95	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-23 682,06	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	971 697,70	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE**PARTS CAPITALISABLE**

QS0002909495	En parts ou actions	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	18 202,89	227 203,56
Parts rachetées durant l'exercice	-110 154,92	-1 369 833,43
Solde net des souscriptions/rachats	-91 952,03	-1 142 629,87

PARTS CAPITALISABLE	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part EUR	Nombre de parts	Valeur liquidative en devise de la part
QS0002909495	PARTS CAPITALISABLE	Capitalisable	EUR	971 697,70	76 435,648	12,713

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	30,47	-	-	-	30,47
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	30,47

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	30,47	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	30,47	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	USD+/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES " et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010289090	CM AM OBLI COURT TERME FCP	Credit Mutuel Asset Management	Obligations	France	EUR	116 545,80
FR001400NKW5	MACROSPHERE GLOBAL FUND PART B	GAY-LUSSAC GESTION	Obligations	France	EUR	40 852,35
IE00BYZTVT56	ISHARES EURO CORP BOND ESG UCITS ETF	BlackRock Asset Management Ireland Ltd	Obligations	Irlande	EUR	66 101,45
LU1287023003	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 5-7Y Class Acc	Amundi Luxembourg	Obligations	Luxembourg	EUR	222 783,80
LU1650487413	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y Class Acc	Amundi Luxembourg	Obligations	Luxembourg	EUR	325 052,00
LU1681039647	AMUNDI EURO CORPORATES UCITS ETF - EUR (C)	Amundi Luxembourg S.A	Obligations	Luxembourg	EUR	84 966,11
LU1854490171	RAYMOND JAMES FDS REA UNC BD P USD ACC	Gay-Lussac Gestion SA	Obligations	Luxembourg	USD	86 357,69
Total						942 659,20

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	-
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-1 206,01
Dépôts de garantie	-
Frais dépositaire sur transactions	-222,00
Total des dettes	-1 428,01
Total des créances et dettes	-1 428,01

Frais de gestion, autres frais et charges

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du Fonds

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le Fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du commissaire aux comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transactions qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées au Fonds et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs : elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	1.02%TTC (1) (2) (3) maximum	FCPE
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1.20% TTC (1) (4) maximum	FCPE
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	0.45% TTC (1) (5) maximum	FCPE
Commission de surperformance	Actif net	Néant	N/A

(1) La société de gestion a dénoncé l'option à la TVA le 01/10/2015 en application de l'article L-260 B du Code Général des Impôts.

(2) 0.90% l'an TTC en frais de gestion financière, administrative et comptable, frais de conservation, frais de contrôle dépositaire et frais de gestion du passif. Cette commission est perçue par la société de gestion.

Ces frais sont à la charge du Fonds.

(3) 0.12% l'an TTC maximum en honoraires du commissaire aux comptes.

Ces frais sont à la charge du Fonds.

(4) Les frais de gestion indirects :

Les frais indirects sont fixés à 1.20% TTC maximum.

Les frais indirects comprennent les frais de gestion indirects, les commissions de souscription indirectes et les commissions de rachat indirectes.

Ces frais sont à la charge du Fonds.

(5) Les commissions de mouvement afférentes aux ventes de titres compris dans le portefeuille ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit des souscriptions, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevées sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Elles sont de 0.42% TTC maximum prélevées par la société de gestion, et de 0.03% TTC maximum prélevées par le dépositaire.

Les commissions de mouvement sont à la charge du Fonds.

Les frais de transactions à la charge du Fonds

Les frais de courtages et d'exécution, les frais de recherche et tous frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit des souscriptions, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevées sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

PARTS CAPITALISABLE**QS0002909495****31.12.2024**

Frais fixes	12 008,45
Frais fixes en % actuel	1,01
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-
Autres frais pris en charge par l'entreprise	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR001400NKW5	MACROSPHERE GLOBAL FUND PART B	40 852,35
	LU1854490171	RAYMOND JAMES FDS REA UNC BD P USD ACC	86 357,69
Total			127 210,04

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	-8 183,63	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-8 183,63	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-8 183,63	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PARTS CAPITALISABLE

QS0002909495	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-8 183,63	-
Total	-8 183,63	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	25 342,67	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	25 342,67	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	25 342,67	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PARTS CAPITALISABLE

QS0002909495	31.12.2024	*29.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	25 342,67	-
Total	25 342,67	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements			942 659,20	97,01
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			942 659,20	97,01
AMUNDI EURO CORPORATES UCITS ETF - EUR (C)	EUR	385	84 966,11	8,74
AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y Class Acc	EUR	2 600	325 052,00	33,45
AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 5-7Y Class Acc	EUR	1 420	222 783,80	22,93
CM AM OBLI COURT TERME FCP	EUR	420	116 545,80	11,99
ISHARES EURO CORP BOND ESG UCITS ETF	EUR	13 900	66 101,45	6,80
MACROSPHERE GLOBAL FUND PART B	EUR	450	40 852,35	4,21
RAYMOND JAMES FDS REA UNC BD P USD ACC	USD	7 300	86 357,69	8,89
Total			942 659,20	97,01

INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Montant (*)	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	942 659,20
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	30 466,51
Autres passifs (-)	-1 428,01
Total = actif net	971 697,70

COMPTES ANNUELS AU 29.12.2023



BILANactif

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	2 068 517,48	1 829 958,10
• INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE ET DES ENTREPRISES LIÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 068 517,48	1 829 958,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	32 099,06	43 773,88
Liquidités	32 099,06	43 773,88
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	2 100 616,54	1 873 731,98

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	2 121 745,99	1 877 283,96
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 834,91	12 360,88
• Résultat de l'exercice	-14 988,89	-18 314,96
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	2 097 922,19	1 871 329,88
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	2 694,35	2 402,10
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 694,35	2 402,10
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	2 100 616,54	1 873 731,98

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	597,22	34,26
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 605,18	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Crédits d'impôt	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	4 202,40	34,26
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-40,62	-313,94
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-40,62	-313,94
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 161,78	-279,68
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-18 541,66	-17 977,15
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	-	-
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV + V)	-14 379,88	-18 256,83
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-609,01	-58,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-	-
Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII) :	-14 988,89	-18 314,96

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

a. Règles d'évaluation des actifs

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les trackers sont évalués au cours de clôture.

Les frais de négociation (ou de transaction) sont enregistrés dans un compte spécifique de capitaux propres ; ils sont exclus du prix de cession et du coût d'acquisition des instruments financiers.

b. Méthode de comptabilisation

Les coupons ou intérêts des dépôts et instruments financiers à revenus fixes sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

c. Frais de fonctionnement et Commissions

Les frais de fonctionnement et de gestion à la charge du Fonds

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le Fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du commissaire aux comptes, etc.

Ils n'incluent pas les frais de transactions qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement facturées au Fonds et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs : elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	1.02% TTC (1) (2) (3) maximum	FCPE
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1.20% TTC (1) (4) maximum	FCPE
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	0.45% TTC (1) (5) maximum	FCPE
Commission de surperformance	Actif net	Néant	N/A

(1) La société de gestion a dénoncé l'option à la TVA le 01/10/2015 en application de l'article L-260 B du Code Général des Impôts.

(2) 0.90% l'an TTC en frais de gestion financière, administrative et comptable, frais de conservation, frais de contrôle dépositaire et frais de gestion du passif. Cette commission est perçue par la société de gestion.

Ces frais sont à la charge du Fonds.

(3) 0.12% l'an TTC maximum en honoraires du commissaire aux comptes.

Ces frais sont à la charge du Fonds.

(4) Les frais de gestion indirects :

Les frais indirects sont fixés à 1.20% TTC maximum.



Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	1 871 329,88	1 929 466,39
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc) :	408 959,27	474 105,21
• Versements de la réserve spéciale de participation*	298 521,19	369 448,37
• Versements au titre du plan d'épargne*		
- versements volontaires des salariés	45 767,88	24 777,16
- abondements de l'entreprise	4 414,51	7 706,04
• Intérêts de retard versés par l'entreprise*	-	-
• Droits d'entrée à la charge de l'entreprise*	-	-
• Transferts provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué*	60 255,69	72 173,64
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-255 575,56	-381 956,11
• Transferts à destination d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué*	-78 364,05	-189 889,87
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	257,34	21 350,61
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 491,32	-6 717,45
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-908,81	-1 020,81
Différences de change	-4 388,10	7 358,25
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	100 119,37	-152 999,38
- Différence d'estimation exercice N	77 480,83	-22 638,54
- Différence d'estimation exercice N-1	-22 638,54	130 360,84
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-14 379,88	-18 256,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	2 097 922,19	1 871 329,88

* Détail des souscriptions/rachats fourni par les teneurs de compte. Données non auditées par le commissaire aux comptes.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées" par société et par nature

Par Société	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Société 1	-	-
Société 2	-	-
Société 3	-	-
Autres Sociétés	-	-
	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Par nature d'instrument		
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.4. Ventilation du poste “Opérations de cession sur instruments financiers” par nature d’instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.5. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l’entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	32 099,06
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois -1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	32 099,06	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	139 882,35	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	-
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	2 694,35
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	2 506,35
Commissions de mouvement	188,00
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	33 752,241	408 959,27	21 127,98	255 575,56
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion restant à la charge de l'Opc (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,95
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	139 882,35
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-14 988,89	-18 314,96
Total	-14 988,89	-18 314,96
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-14 988,89	-18 314,96
Total	-14 988,89	-18 314,96
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 834,91	12 360,88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-8 834,91	12 360,88
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-8 834,91	12 360,88
Total	-8 834,91	12 360,88
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCPE au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	2 097 922,19	1 871 329,88	1 929 466,39	2 063 793,28	1 772 769,63
Nombre de parts en circulation	168 387,678	155 763,417	148 360,279	156 113,796	134 277,533
Valeur liquidative	12,459	12,014	13,005	13,22	13,202
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-0,14	-0,03	0,05	-0,12	-0,12

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>O.P.C.V.M.</i>						
LU1681039647	AMUNDI EURO CORPORATES UCITS ETF - EUR (C)	PROPRE	800,00	169 180,80	EUR	8,06
LU1650487413	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y CLASS ACC	PROPRE	5 170,00	627 586,30	EUR	29,91
LU1287023003	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 5-7Y CLASS ACC	PROPRE	2 680,00	412 103,60	EUR	19,64
FR0010289090	CM AM OBLI COURT TERME FCP	PROPRE	955,00	255 605,75	EUR	12,18
IE00BYZTVT56	ISHARES EURO CORP BOND ESG UCITS ETF	PROPRE	24 000,00	112 992,00	EUR	5,39
LU1854490171	RAYMOND JAMES FDS REA UNC BD P USD ACC	PROPRE	13 000,00	139 882,35	USD	6,67
FR0000009987	UNION +	PROPRE	1,80	351 166,68	EUR	16,74
Total O.P.C.V.M.				2 068 517,48		98,60
Total Valeurs mobilières				2 068 517,48		98,60
<i>Liquidités</i>						
<i>AUTRES</i>						
	FRAIS DÉPO SUR TRANS	PROPRE	-188,00	-188,00	EUR	-0,01
Total AUTRES				-188,00		-0,01
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	32 099,06	32 099,06	EUR	1,53
Total BANQUE OU ATTENTE				32 099,06		1,53
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 788,21	-1 788,21	EUR	-0,09
	PRHONOCAC	PROPRE	-718,14	-718,14	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-2 506,35		-0,12
Total Liquidités				29 404,71		1,40
Total GAY-LUSSAC OBLIGATIONS				2 097 922,19		100,00

